Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

ETATS-UNIS – Riz OGM contaminé, Bayer totalise près de 49 millions de dollars d'amendes

Par Christophe NOISETTE

Publié le 22/07/2010, modifié le 18/03/2026

Le 14 juillet 2010, le tribunal de St Louis, dans le Missouri, a condamné Bayer à payer plus de 390 000 euros [1] de dommages et intérêts à Danny Deshotels, riziculteur en Louisiane.
C'est la cinquième Cour qui condamne l'entreprise Bayer à payer des dommages et intérêts aux agriculteurs qui ont subi des pertes économiques suite à la contamination du riz conventionnel par des variétés transgéniques "Liberty Link" [2].
Ce procès n'est pas le dernier : environ 500 autres procès sont en instance, ce qui correspond à des demandes d'indemnisation de 6 600 agriculteurs.

Récapitulatif des précédents procès :

Décembre 2009	Deux agriculteurs du Missouri : K. Bell et J. Hunter	1 437 000 euros	Référence : ETATS-UNIS – Bayer payera près d'un million et demi d'euros de dommages et intérêts pour le riz LL !
Mars 2010		près de 400 000 euros + une amende de 375 000 euros pour négligence	ETATS-UNIS – Riz contaminé : négligence retenue contre Bayer dans deux nouveaux jugements
Avril 2010	Trois agriculteurs : J. Penn, J. Catt et l'entreprise Black Dog Plantin	plus de 1 100 000 euros	ETATS-UNIS – Contamination par le riz LL : Bayer condamné une seconde fois
	14 agriculteurs	4,4 millions d'euros + une amende de 31,5 millions d'euros pour négligence	ETATS-UNIS – Riz contaminé : négligence retenue contre Bayer dans deux nouveaux jugements
Juillet 2010	D. Deshotels	près de 490 000 euros	

TOTAL : près de 17 millions d'euros de dommages & intérêts et 32 millions d'amendes, soit au total environ 49 millions d'euros.

[1] 500 248 dollars exactement

[2] Des riz transgéniques illégaux “s’invitent” à la table des Européens

Adresse de cet article : https://infogm.org/etats-unis-riz-ogm-contamine-bayer-totalise-pres-de-49-millions-de-dollars-damendes/